

Ci-après dénommé : Signfilm.nl BV

Article 1 : Définitions

1. Dans les présentes conditions générales, les conditions suivantes termes suivants dans le sens suivant, sauf indication explicite contraire ;

Signfilm.nl BV : le Signfilm, nl BV des conditions générales

Acheteur : l'autre partie de Signfilm.nl BV, agissant en l'exercice d'une profession ou d'une entreprise ;

Accord : l'accord entre Signfilm.nl BV et l'acheteur

Article 2 : Général

1. Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent à chaque offre et à chaque accord entre Signfilm.nl BV et un acheteur à qui Signfilm.nl BV a déclaré les présentes conditions applicables., dans la mesure où les parties ne s'y sont pas explicitement écartées par écrit.

2. Les présentes conditions s'appliquent à tous les accords avec Signfilm.nl BV, pour la mise en œuvre à partir de laquelle des tiers doivent être impliqués.

3. Les conditions générales de l'acheteur ne sont que de demandé s'il a été convenu explicitement et par écrit que celles-ci s'appliquent à la convention à l'exclusion de ces conditions.

Si dans ce cas, les dispositions des termes et conditions de Signfilm.nl BV ne s'appliquent entre les parties que dans la mesure où elles font parties des termes et conditions de Signfilm.nl BV.

4. Si ou plusieurs dispositions de ces termes et conditions sont nulles ou détruites, les autres dispositions de ces termes et conditions restent pleinement applicables. Signfilm.nl BV et l'acheteur se consulteront ensuite afin de convenir de nouvelles dispositions visant à remplacer les dispositions invalides ou annulées, en tenant

compte dans la mesure du possible, de la finalité et de la portée de la disposition initiale.

Article 3 : Offres et devis

1. Toutes les offres sont sans engagement, à moins qu'un délai d'acceptation ne soit spécifié dans l'offre.

2. Les offres faites par Signfilm.nl BV sont sans engagement et valables pendant trente jours, sauf indication contraire.

Signfilm.nl BV n'est lié par les offres que si l'acceptation de cette dernière est confirmée par écrit par l'acheteur dans les trente jours.

3. Les délais de livraison indiqués dans les devis de Signfilm.BV sont indicatifs et ne confèrent pas à l'acheteur le droit de dissolution ou d'indemnisation en cas de dépassement, sauf convention expresse contraire.

4. Les prix indiqués dans les offres et devis susmentionnés s'entendent hors TVA et autres prélèvements gouvernementaux, ainsi que sur les frais d'expédition, de transport et d'emballage, sauf indication explicite contraire.

5. Si l'acceptation s'écarte (sur des points mineurs) de l'offre incluse dans l'offre, Signfilm.nl BV n'est pas lié par cela. L'accord ne sera alors pas conclu conformément à cette acceptation divergente, sauf si Signfilm.nl BV indique le contraire.

6. Une obligation de devis composite Signfilm.nl BV de ne pas livrer une partie des articles inclus dans l'offre ou un devis par rapport à une partie correspondante du prix indiqué.

7. Les offres et les devis ne s'appliquent pas automatiquement aux commandes répétées.

Article 4 : Mise en œuvre et accord

1. Signfilm.nl BV remplira au mieux de ses connaissances et de ses capacités les

exigences de bonne fabrication. Tout cela sur la base de l'état actuel de la science.

2. Si et dans la mesure où de bonnes conditions de l'accord l'exigent, Signfilm.nl BV a le droit de confier certains travaux à des tiers.

3. L'acheteur s'assure que toutes les données, dont Signfilm.nl BV indique qu'elles sont nécessaires, ou dont l'acheteur doit raisonnablement comprendre qu'elles sont nécessaires à l'exécution du contrat fourni Signfilm.nl BV dans le temps. Si les données nécessaires à la mise en œuvre de l'accord n'ont pas été fournies à Signfilm.nl BV à temps, Signfilm.nl BV a le droit de suspendre l'application de l'accord et / ou de facturer les coûts supplémentaires résultant d'un retard, conformément aux tarifs habituels.

4. Signfilm.nl BV n'est pas responsable des dommages de toute nature, parce que Signfilm.nl BV s'est fondé sur des données incorrectes et / ou incomplètes fournies par l'acheteur, à moins que cette imprécision ou ce caractère incomplet n'ait été connu de Signfilm.nl BV.

5. S'il a été convenu que le contrat sera mis en œuvre de phase, Signfilm.nl BV peut suspendre la mise en œuvre des pièces appartenant à une phase ultérieure jusqu'à ce que l'acheteur ait approuvé par écrit de la phase précédente.

6. Si le travail est effectué par Signfilm.nl Bv ou par un tiers engagé par Signfilm.nl BV chez l'acheteur ou à un endroit désigné par celui-ci, celui-ci fournit gratuitement les installations raisonnablement requises par ces employés.

7. L'acheteur garantit Signfilm.nl BV contre toute action en justice de tiers ayant subi un dommage lié à l'exécution du contrat et qui serait imputable à l'acheteur.

Article 5 : Livraison

1. La livraison a lieu départ usine/ magasin/ entrepôt de Signfilm.nl Bv.

2. Si la livraison a lieu sur la base d'Incoterms', les 'Incoterms' applicables au moment de la conclusion du contrat s'appliquent.

3. L'acheteur est obligé de prendre livraison des marchandises au moment où Signfilm.nl Bv chez l'acheteur les livre ou les fait livrer, ou au moment où ils sont mis à sa disposition à la suite de l'accord.

4. Si l'acheteur refuse de prendre livraison ou omet de fournir les informations **ou**

instructions nécessaires à la livraison, Signfilm.nl BV a le droit de stocker les marchandises aux frais et aux risques de l'acheteur.

5. Si les marchandises sont livrées, Signfilm.nl BV est en droit de facturer les frais de livraison, ceux-ci seront alors facturés séparément.

6. Si Signfilm.nl BV requiert des informations de la part de l'acheteur dans le cadre de l'exécution du contrat, le délai de livraison commence après que l'acheteur l'ait rendu disponible.

7. Si Signfilm.nl BV a spécifié un délai de livraison, il s'agit d'une indication. Un délai de livraison déterminé n'est donc jamais une échéance stricte. Si un délai est dépassé, l'acheteur doit être notifié par écrit Signfilm.nl BV.

8. Signfilm.nl BV est autorisé à livrer les marchandises en plusieurs parties, à moins que cela ne soit dévié par le contrat ou que la livraison partielle ne soit pas indépendante.

Signfilm.nl BV est autorisé à facturer séparément les articles livrés.

9. S'il a été convenu que le contrat sera mis en œuvre par étapes, Signfilm.nl BV pourra suspendre la mise en œuvre des pièces appartenant à une phase ultérieure jusqu'à ce que l'acheteur ait approuvé par écrit les résultats de la phase précédente.

Article 6 : Échantillons et modèles

1. Si un échantillon ou un modèle a été présenté ou fourni à l'acheteur, il est présumé l'avoir été fourni à titre indicatif, sans qu'il soit nécessaire que l'article le satisfasse, à moins qu'il soit expressément convenu que l'article y correspondra.

2. Dans le cas de contrats relatifs à des biens immobiliers, une indication de la superficie ou d'autres dimensions et désignations est également présumée être uniquement destinée à une désignation, sans qu'il soit nécessaire de la satisfaire.

Article 7 : Recherche, annonces

1. L'acheteur est obligé de livrer le produit livré au moment de la livraison., mais dans tous les cas dans les plus brefs délais (avoir) enquêté . L'acheteur doit rechercher si la qualité et la quantité des marchandises livrées correspondent à ce qui a été convenu, ou au moins répondent aux exigences qui s'appliquent dans le trafic (commercial) normal.

2. Tout défaut visible ou toute pénurie doit être signalé par écrit à Signfilm.nl BV dans les trois jours suivant la livraison. Les défauts ou les manques non visibles doivent être signalés dans les douze mois suivant la livraison.

3. Si une plainte est déposée à temps conformément au paragraphe précédent, l'acheteur reste obligé d'acheter et de payer les articles achetés.

Si l'acheteur souhaite renvoyer des articles défectueux, vous devez le faire avec le consentement écrit préalable de Signfilm.nl BV de la manière indiquée par Signfilm.nl BV.

Article 8 : Frais , prix et coûts

1. Si Signfilm.nl BV a convenu d'un prix de vente fixe avec l'acheteur, Signfilm.nl n'est pas autorisé à augmenter le prix. 'Si l'augmentation intervient dans les trois mois suivant la conclusion du contrat, l'acheteur a le droit de résilier le contrat, sauf si Signfilm.nl BV est toujours disposé à exécuter le contrat dans les conditions initiales'.

2. Signfilm.nl BV peut notamment répercuter les hausses de prix survenues entre le moment de l'offre et l'exécution du contrat, notamment en ce qui concerne les taux de change, les salaires, les matières premières, les produits semi-finis et les matériaux d'emballage.

3. Les prix utilisés par Signfilm.nl BV ne comprennent ni la TVA ni tout autre prélèvement, ainsi que les éventuels frais devant être engagés dans le cadre du contrat, y compris les frais d'expédition et de traitement, à moins d'indication contraire.

Article 9 : Amendement de l'accord

1. Si, au cours de l'exécution de l'accord, il apparaît que , pour une exécution correcte, il est nécessaire de modifier et / ou de compléter les travaux à exécuter, les parties adapteront l'accord en conséquence, en temps utile et en concertation.

2. Si les parties conviennent que l'accord sera modifié et / ou complété, le délai d'achèvement de la mise en œuvre peut en être influencé. Signfilm.nl BV en informera l'acheteur dans les meilleurs délais.

3. Si la modification et / ou complément au contrat ont des conséquences financières et / ou qualitatives, Signfilm.nl BV en informera l'acheteur à l'avance.

4. Si taux fixe a été convenu Signfilm.nl BV indiquera dans quelle mesure le changement ou le complément au contrat entraînera un dépassement de ce taux fixe.

5. Contrairement aux dispositions à cet égard, Signfilm.nl BV ne sera pas en mesure

de facturer des coûts supplémentaires si le changement ou le complément résulte de circonstances pouvant lui être imputées.

Article 10 : Paiement

1. Sauf convention contraire écrite, le paiement doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la date de livraison indiquée sur la facture. Les objections au montant des factures ne suspendent pas l'obligation de paiement.

2. Si l'acheteur omet de payer dans le délai de 30 jours, l'acheteur est légalement en demeure. L'acheteur doit alors un intérêt de 1% par mois, sauf si l'intérêt légal est plus élevé, auquel cas l'intérêt légal s'applique. L'intérêt sur le montant due et exigible sera calculé à partir du moment où l'acheteur est en défaut jusqu'au paiement intégral du montant.

3. En cas de liquidation, de faillite, de saisie ou de suspension du paiement de l'acheteur, les droits de Signfilm.nl Bv envers l'acheteur sont immédiatement mis en cause.

4. Signfilm.nl Bv a le droit de faire en sorte que les paiements effectués par l'acheteur s'étendent en premier lieu par la déduction des frais, puis déduction des intérêts restant dus et, enfin, déduction du capital et des intérêts actuels. Signfilm.nl BV peut, sans pour autant être en demeure, refuser une offre de paiement, si l'acheteur désigne une commande différente pour la répartition. Signfilm.nl BV peut refuser le remboursement intégral du capital si les intérêts impayés et courants ainsi que les frais ne sont pas payés.

5. Signfilm.nl BV a la possibilité d'imposer une surtaxe de limitation de crédit de 2%. Cette surtaxe n'est pas payable si le paiement est effectué dans les 7 jours suivant la date de facturation.

Article 11 : Réserve de propriété

- 1.** Tous les articles fournis par Signfilm.nl BV, y compris les dessins, les croquis, les films, les logiciels, les fichiers (électroniques) etc., restent la propriété de Signfilm.nl BV jusqu'à ce que l'acheteur dispose de tous les éléments suivants, les obligations découlant de tous les accords avec Signfilm.nl BV ont été respectées.
- 2.** L'acheteur n'est pas autorisé à mettre en gage les objets soumis à la réserve de propriété ni à aucune autre manière.
- 3.** Si un tiers s'empare des marchandises livrées sous réserve de propriétés ou souhaite établir ou faire valoir des droits sur celles-ci, l'acheteur est obligé d'en informer Signfilm.nl BV dès qu'un envoi raisonnable peut être prévu.
- 4.** L'acheteur s'engage à assurer les biens livrés sous réserve de propriétés et à les maintenir contre les incendies, les explosions et les dégâts des eaux, ainsi que contre le vol et à rendre la police d'assurance disponible à l'inspection sur première demande.
- 5.** Les marchandises livrées par Signfilm.nl BV, qui, relèvent de la réserve de propriété en vertu des dispositions du paragraphe 1 du présent article, ne peuvent être revendues que dans le cadre d'une activité commerciale normale et ne peuvent jamais être utilisées comme moyen de paiement.
- 6.** Dans le cas où signfilm.nl BV souhaite exercer ses droits de propriété tels que spécifiés dans le présent article, l'acheteur donne déjà l'autorisation inconditionnelle et irrévocable à signfilm.nl BV ou à des tiers désignés par eux pour pénétrer dans tous les lieux ou les biens de Signfilm.nl BV et de reprendre ces choses avec eux.

Article 12 : Garantie

1. Signfilm.nl BV garantit que les marchandises à livrer répondent aux exigences et normes habituelles pouvant être satisfaites et être exempt de tout défaut.
2. La garantie mentionnée s'applique également si les marchandises livrées sont destinées à être utilisées à l'étranger et si l'acheteur a explicitement notifié cette utilisation à Signfilm.nl BV par écrit au moment de la conclusion du contrat..
3. La garantie mentionnée est valable pour une période de douze mois après la livraison.
4. Si les marchandises à livrer ne respectent pas ces garanties, Signfilm.nl , le cas un délai raisonnable après leur réception ou, si le retour n'est pas raisonnablement possible, un avis écrit concernant le défaut de l'acheteur, à la discrétion de Signfilm.nl Bv, remplacé, l'acheteur s'engage maintenant à renvoyer l'article remplacé à Signfilm.nl BV et à en donner la propriété à Signfilm.nl BV.
5. La garantie susmentionnée ne s'applique pas lorsque un défaut est survenu à la suite d'une mauvaise utilisation ou utilisation inapproprié ou lorsque, sans l'autorisation écrite de Signfilm.nl BV, l'acheteur ou des tiers ont apporté des modifications appliqué à l'affaire, ou ont utilisé ceux-ci à des fins pour lesquelles le cas n'est pas destiné. Les marchandises livrées doivent être stocké dans un espace qui a une température minimum de 10 degrés et un maximum de 40 degrés Celsius.
6. Si la garantie fournie par Signfilm.nl BV concerne un produit fabriqué par un tiers, la garantie est limitée à celle fournie par le producteur du produit le concernant.

Article 13 : Frais de recouvrement

1. Si l'acheteur est en défaut ou s'acquitte avec une ou plusieurs de ses obligations, tous les coûts raisonnables pour obtenir satisfaction de la part du tribunal sont à la charge de l'acheteur. Si l'acheteur omet de payer une somme d'argent à temps, une amende de 15% du montant restant dû sera immédiatement payée avec un minimum de €50,00.
2. S Signfilm.nl BV a engagé des couts plus élevés, raisonnablement nécessaires, ceux-ci peuvent également faire l'objet d'un remboursement.
3. Tous les frais, y compris les frais judiciaires et frais d'exécution sont à la charge de l'acheteur.
4. L'acheteur devra payer les intérêts sur les frais de recouvrement engagés.

Article 14 : Suspension et résiliation

1. Signfilm.nl BV est autorisé à suspendre le respect des obligations ou à résilier le contrat si :

- L'acheteur ne respecte pas ou ne respecte pas pleinement les obligations découlant du contrat.

- Après la conclusion du contrat, Signfilm.nl BV prend connaissance des circonstances qui font craindre que l'acheteur ne remplisse pas ses obligations. Au cas où il y aurait de bonnes raisons de craindre que l'acheteur ne se conforme que partiellement ou pas correctement à l'acheteur, la suspension n'est autorisée que dans la mesure où le manquement le justifie.

- Il a été demandé à l'acheteur lors de la conclusion de l'accord, d'assurer la sécurité de l'exécution de ses obligations et que celle-ci n'est pas fournie ou est insuffisante. Dès que la sécurité a été fournie, le pouvoir de suspension expire, sauf si cette satisfaction ne soit retardée de manière déraisonnable.

2. En outre, Signfilm.nl BV est autorisé à dissoudre le contrat ou à (le faire dissoudre) si des circonstances de nature à rendre le contrat irréalisable sont impossible ou par raison et équité ne peut plus être requis ou si des circonstances sont elles que le maintien inchangé du contrat ne peut raisonnablement être attendu.

3. Si le contrat est dissous, les créances de Signfilm.nl.BV sur l'acheteur sont immédiatement exigibles. Si Signfilm.nl BV suspend l'exécution des obligations, il conservera ses créances en vertu de la loi et de l'accord.

4. Signfilm.nl BV se réserve toujours le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Article 15 : Articles retournés

1. Si Signfilm.nl BV a mis des choses à la disposition de l'acheteur dans le cadre de l'exécution du contrat, ce dernier est tenu de retourner les marchandises ainsi livrées dans un délai de 14 jours dans leur état d'origine, sans défaut. Si l'acheteur ne respecte pas ces obligations, tous les frais qui en résultent sont à sa charge.

2. Si l'acheteur, pour une raison quelconque, après un rappel approprié, ne respecte toujours pas l'obligation visée au paragraphe 1, Signfilm.nl BV a le droit de récupérer les dommages et les coûts qui en résultent, y compris les coûts de remplacement, de l'acheteur.

Article 16 : Responsabilité

1. Si les produits fournis par Signfilm.nl Bv sont défectueux, la responsabilité de

Signfilm.nl BV vis-à-vis de l'acheteur est limitée à ce qui est réglementé dans les présentes conditions générales à la rubrique «garanties».

2. Si signfilm.nl BV est responsable des dommages directs, alors cette responsabilité est limitée à un maximum de deux fois le montant de la créance, au moins la partie de la convention à laquelle la responsabilité se rapporte, au moins jusqu'à 2 270 000 euros (disons : deux millions deux cent soixante-dix mille euros). La responsabilité est à tout moment limitée au maximum du montant à fournir par l'assureur de Signfilm.nl BV dans les cas appropriés.

3. Par dommages directs, on entend exclusivement :

- Les couts raisonnables pour déterminer la cause et l'étendue du dommage, dans la mesure où la détermination concerne un dommage au sens de ces conditions.
- Tous les coûts raisonnables pour que l'exécution de signfilm.nl BV ne soit pas conforme à la convention, à moins que ce défaut ne puisse être attribué à Signfilm.nl BV.
- Frais raisonnables engagés pour prévenir ou limiter les dommages, dans la mesure où l'acheteur démontre que ces frais ont conduit à la limitation des dommages directs, telle que mentionnée dans les présentes conditions générales.

4. Signfilm.nl BV n'est jamais responsable des dommages indirects, y compris des dommages indirects, des pertes de profit, des économies manquées et des dommages dus à une interruption d'activité.

5. Les limitations de responsabilité pour dommage direct incluses dans ces conditions ne s'appliquent pas si le dommage est dû à une faute intentionnelle ou à une négligence grave de Signfilm.nl BV ou de ses subordonnés.

6. Aucun droit ne peut être déduit des conseils que nous avons donnés.

Article 17 : Transfert de risque

1. Le risque de perte ou de détérioration des produits qui font l'objet de l'accord est transféré à l'acheteur au moment où ceux-ci sont légalement et / ou réellement livrés à l'acheteur et donc sous le contrôle de l'acheteur ou d'un tiers désigné par celui-ci.

Article 18 : Force majeure

1. Les parties ne sont tenues à aucune obligation si elles en sont empêchées par des circonstances non imputables à une faute, et ne sont pas pour leur propre compte au regard de la loi, d'un acte juridique ou d'un avis généralement accepté.

2. Par force majeure dans les présentes conditions générales, on entend, outre ce

que la loi et la jurisprudence entendent à cet égard, toute cause extérieure, par laquelle Signfilm.nl BV ne peut exercer aucune influence, mais à la suite de quoi Signfilm.nl BV est incapable de remplir son obligation. Grèves de travail inclus dans l'activité Signfilm.nl BV.

3. Signfilm.nl BV a également le droit d'invoquer la force majeure si les circonstances qui empêchent son exécution(ultérieure) se produisent après que Signfilm.nl BV ait rempli son engagement.

4. Les parties peuvent prendre la période où la force majeure continue de suspendre les obligations découlant de l'accord. Si cette période dure plus de deux mois, tout le monde a le droit de résilier le contrat sans obligation de verser une indemnité pour dommage à l'autre partie.

5. Pour autant de Signfilm.nl BV au moment de la survenance d'un cas de force majeure, ses obligations en vertu de l'accord ont été remplies entre-temps ou pourront se conformer, et la partie remplie ou à remplir aura une valeur indépendante, Signfilm.nl BV a le droit de facturer séparément la partie déjà remplie ou à remplir. L'acheteur est obligé de payer cette facture comme s'il s'agissait d'un accord séparé.

Article 19 : Indemnités

1. L'acheteur garantit Signfilm.nl BV contre toute réclamation de tiers en matière de droits intellectuels la propriété des matériaux ou des données fournis par l'acheteur, qui sont utilisés dans l'exécution de l'accord.

2. Si l'acheteur fournit des fichiers électroniques ou des logiciels, etc. à Signfilm.nl BV comme supports d'informations, il garantit que les supports d'informations, les fichiers électroniques ou les logiciels sont exempts de virus et de défauts.

Article 20 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

1. Sans préjudice des dispositions des présentes conditions générales, Signfilm BV conserve les droits et pouvoirs pour lesquels Signfilm.nl BV a acquis en vertu de la loi sur le droit d'auteur.

2. L'acheteur n'est pas autorisé à apporter des modifications aux marchandises, sauf indication contraire de la nature de la marchandise livrée ou autrement convenue par écrit.

3. Tous les dessins, croquis, films, logiciels et autres matériels ou fichiers (électroniques) créés par Signfilm.nl BV dans le cadre de l'accord resteront la

propriété de Signfilm.nl BV, qu'ils soient ou non l'acheteur ou des tiers ont été remis, sauf convention contraire.

4. Tous les documents fournis par Signfilm.nl BV. Le cas échéant, tels que dessins, esquisses, films, logiciels, fichiers (électroniques) etc., sont exclusivement destinés à l'usage de l'acheteur et ne peuvent être utilisés par celui-ci sans l'autorisation préalable de Signfilm.nl BV, être reproduit, publié ou porté à la connaissance de tiers, sauf indication contraire de la nature des documents fournis.

5. Signfilm.nl BV se réserve le droit d'utiliser toute connaissance qui aurait pu être augmentée à la suite de l'exécution du travail à d'autres fins, à condition qu'aucune information confidentielle ne soit divulguée à des tiers.

Article 21 : Le secret

1. Les deux parties sont tenues de préserver la confidentialité de toutes les informations confidentielles qu'elles ont reçues l'une de l'autre ou d'une autre source dans le cadre de leur accord. Les informations sont considérées comme confidentielles si cela est indiqué par une partie ou si cela résulte de la nature des informations.

2. Si, sur la base d'une disposition ou d'une décision de justice, Signfilm.nl BV est obligé de fournir des informations confidentielles à des tiers désignés par la loi ou par le tribunal compétent, et Signfilm.nl BV ne peut pas s'en prévaloir à cet égard, un droit de modification juridique ou reconnu ou autorisé par le tribunal compétent, Signfilm.nl BV n'est pas tenu de verser une indemnité et l'autre partie n'est pas autorisée à résilier le contrat en raison d'un dommage résultant de cela.

Article 22 : Personne non-acquéreur

1. Pendant la durée et un an après sa résiliation, l'acheteur ne doit en aucune manière que ce soit après une consultation commerciale appropriée avec Signfilm.nl BV, des employés de Signfilm.nl BV ou des sociétés sur lesquelles Signfilm.nl BV a fait appel à l'exécution de cet accord et, est (a) été impliqué dans la mise en œuvre de l'accord, le loue ou le laisse autrement travailler directement ou indirectement pour son compte.

Article 23 : Litiges

1. Le juge du siège de Signfilm.nl BV est seul compétent pour connaître des litiges, à

moins que le juge cantonal ne soit compétent. Néanmoins, Signfilm.nl BV a le droit de soumettre le litige au tribunal compétent conformément à la loi

2. Les parties feront d`abord appel devant le tribunal qu`après avoir déployé tous les efforts possibles pour régler le différend en consultation mutuelle.

Article 24 : Loi applicable

1. Sur chaque accord entre Signfilm.nl BV et l`acheteur, la loi néerlandaise s`applique. La convention de Vienne sur les ventes est expressément exclue.

Article 25 : Modification, explication et localisation des conditions

1. Ces conditions ont été déposées aux bureaux de la Chambre de Commerce de Breda.

2. En cas d`explication du contenu et de la portée de ces conditions générales, le texte néerlandais est toujours décisif.

3. La version la plus récente est toujours applicable, la version telle qu`elle s`appliquait au moment de la conclusion de l`accord.

Déposée à la Chambre de Commerce de Breda.
Nr. 20112902